

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge
12675

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Convention pour le financement d'une aide à domicile mutualisée dans le cadre de l'APA sur les unités de vie des Résidences Sociale Adoma

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte son appui au développement d'actions de prévention et à la prise en charge des actes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées.

La société anonyme ADOMA a pour but de construire et de gérer des locaux à usage d'habitation ou d'hébergement pour les personnes défavorisées ou à revenus modestes.

Cet organisme couvre tout le territoire national et gère près de 41 résidences sociales sur le département des Bouches-du-Rhône.

Etant confrontée au vieillissement des populations hébergées, ADOMA organise au sein de ses résidences un accompagnement social des personnes âgées immigrées.

Dans les Bouches-du-Rhône 5700 personnes sont accueillies au sein de foyers ou résidences sociales dont 30% ont 70 ans et plus.

Ce sont majoritairement d'anciens travailleurs immigrés vivant seuls en France qui de surcroît connaissent un vieillissement précoce du fait de leurs activités professionnelles exercées antérieurement. Ces résidents présentent des problématiques liées à l'isolement familial et à la mobilité, ainsi que des problèmes d'hygiène et d'alimentation.

ADOMA a réalisé en 2016 une étude pour l'accompagnement mutualisé des personnes âgées dépendantes bénéficiaires de l'APA sur la résidence des « Comtes » située sur la même commune de Port de Bouc que la résidence « Saint Jean », et relève de l'intervention des mêmes partenaires.

En 2016 une participation de 96 177€ était accordée à ADOMA pour 4 résidences autonomes pour la prise en charge de 54 bénéficiaires.

Il est proposé de pérenniser cet accompagnement pour les personnes âgées hébergées dans les résidences « Petit Barthelemy », « Barnière », « St Jean » et le « Petit Canedel » et de l'ouvrir à la résidence « les Comtes » compte tenu des besoins des résidents.

En raison des reports de l'année précédente (21 282,94 € pour le « Petit Barthélemy », 7 334, 55 € pour « Barnière » ; 6 762, 55 € pour « St Jean » et 6 814, 44 € pour le « Petit Canedel »), il est ainsi proposé au titre de l'exercice 2017 de verser une participation financière d'un montant de :

- 25 657, 06 € pour le « Petit Barthélemy »
- 28 585, 95 € pour « Barnière »
- 8 162, 75 € pour « St Jean » et Les Comtes »
- 8 110,56 € pour « Le Petit Canedel ».

Soit une participation totale de 70 516, 32€

Au regard de ce qui précède, le montant total de l'action pour le Conseil départemental est en 2017 de 70 516, 32 € pour l'ensemble des sites.

Les recettes prévisionnelles d'ADOMA pour l'exercice 2017 sont constituées de participations versées par la CARSAT du Sud Est pour les bénéficiaires non dépendants et le Conseil départemental pour les bénéficiaires de l'APA. Le financement de cette opération a fait l'objet d'une inscription au BP 2017 du Département.

Je vous propose de verser une participation financière à hauteur d'un montant de 70 516, 32€ à ADOMA (Direction territoriale MARSEILLE PROVENCE), de signer les 4 avenants modifiant les articles 2 et 4 de la convention cadre du 22 septembre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL